



Edito du Maire

Le 15 mars dernier, malgré les incertitudes et le risque liés à la pandémie, vous avez été plus de 61% à vous déplacer pour élire le nouveau Conseil Municipal. Alors que notre Pays enregistre une abstention record comprise entre 54 et 56%, elle ne s'est élevée qu'à 39% à St Just. Comme c'était à prévoir, certains se sont empressés de critiquer le manque de choix en regrettant qu'il n'y ait eu qu'une seule liste. La loi est pourtant claire dans ce domaine: quiconque souhaitant se présenter aux municipales peut le faire librement et nous en avons expliqué, en toute démocratie, les modalités dans notre bulletin municipal N° 12 du mois de janvier... Ce qui compte avant tout, c'est que vous ayez été une très forte majorité à faire confiance à nos 11 colistiers et ce, dès le 1^{er} tour. C'est une belle performance et nous vous en remercions.

Les choses se sont ensuite précipitées et il nous a fallu faire face, sans transitions, aux difficultés que vous connaissez, le tout sur fond de préparation du budget...

Aujourd'hui, notre équipe est en place, et nous profitons de ce nouveau départ pour « relooker » notre bulletin municipal. Un bulletin où vous trouverez des informations intéressantes concernant le fonctionnement de notre commune, un bulletin sans polémiques ni règlements de compte, c'est un principe que nous nous sommes appliqués dès le début de sa parution.

Bonne lecture à tous

François CHAUTARD

Maire de St JUST

Nouveau mandat

Nouveau Look **pour notre journal ...**



web

www.saintjust-63.fr



LE CONSEIL MUNICIPAL EN ORDRE DE MARCHE...

Après le résultat du vote du 15 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos pour désigner le Maire et les Adjoints. Sans surprise, **François CHAUTARD** a été réélu Maire pour un nouveau mandat, **Jean-Marie HERNANDEZ** 1er Adjoint et **Serge ROIRON** 2ème Adjoint.



Ont été également réélus: **Ludovic CHAUTARD**, **Christophe BEST**, **Frédéric BEST**, **Olivier BEST** 4 nouveaux conseillers ont rejoint l'équipe: **Audrey JOLIVET**, **Pascal SCHLESSER**, **Florian CHYSCLAIN** et **Anthony MONEYRON**.

C'est François CHAUTARD qui sera Elu Titulaire à la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, Jean-Marie HERNANDEZ sera Elu Suppléant. Durant les semaines qui viennent, les différentes délégations aux syndicats intercommunaux ainsi que les différentes commissions se mettront en place.

SAINT JUST FACE A LA PANDEMIE DU CORONAVIRUS...

CONFINEMENT



DECONFINEMENT



Dès l'annonce par de besoin. Nous avons ensuite remis à jour notre le Gouvernement du registre des personnes vulnérables. **Aujourd'hui, les mesures barrières sont toujours applicables** et si les masques ne sont pas obligatoires dans certains lieux, nous les recommandons fortement place reliant le Maire, lors de vos visites en mairie par exemple. Si vous les Adjoints et le Personnel de Mairie. Une ne le faites pas pour vous, ne soyez pas égoïstes et faites-le pour protéger les autres.

fois les mesures de protection prises, (télétravail, fermeture de la Mairie et permanence téléphonique assurée aux heures d'ouverture mise en Autorisation Spéciale d'Absence...), nous avons mis en place un PCA (Plan de Continuité d'Activités) et sommes restés à l'écoute de nos concitoyens et surtout de ceux qui étaient les plus fragiles.

Comme d'habitude à St Just, la solidarité était au rendez-vous et nous n'avons rencontré aucune difficulté particulière. En relation quotidienne avec les services de l'Etat qui nous ont bien aidé, nous avons réussi à trouver une Entreprise ouverte (sur Issoire) qui a pu nous vendre du tissu et du matériel pour fabriquer des masques. Grâce au travail de couturières bénévoles que nous ne remercierons jamais assez, nous avons pu doter toute notre population de masques avant d'être approvisionnés, par la suite, par le Département et la Région. Aujourd'hui, nos stocks sont suffisants, n'hésitez pas à nous en demander en mairie en cas

Depuis le 2 juin la vie reprend « presque » normalement, notre école a rouvert ses portes sous la vigilance de notre enseignante, mais les activités sont toujours restreintes. Après plusieurs semaines de fermeture, la Bibliothèque de St JUST a rouvert ses portes et les bénévoles sont heureuses de vous y retrouver.

Comme ailleurs, les règles sanitaires doivent y être respectées: port du masque obligatoire, distanciation physique, mise en quarantaine des documents en retour pendant 10 jours et nettoyage des couvertures.

La Salle des Fêtes pourra être de nouveau louée mais sous certaines conditions très strictes qui vous seront précisées en mairie. Cette année, nous n'aurons pas de feux d'artifice, le Rallye de la Fourme a été annulé, pas de Fête du 14 juillet non plus, mais soyons optimistes, nous nous rattrapons bien un jour ...

Devant la difficulté à nous de procurer des masques barrières au début de la pandémie, la Municipalité a lancé un appel et 4 personnes de notre commune se sont portées volontaires pour les confectionner. Le tissu et les matériaux que nous avons récupérés à Issoire sur les indications de l'association des Maires ruraux du Puy de Dôme leur ont été remis et les conseillers municipaux se sont chargés de la distribution. Chaque habitant recensé dans notre commune a pu bénéficier de cette dotation. Encore un grand merci à chacune d'elles.

MERCI
à nos couturières

Vendredi 26 juin, lors d'une réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à huis-clos pour cause de pandémie, le budget de la commune a été voté à l'unanimité. Cette année encore, nous poursuivrons notre volonté politique de ne pas augmenter la fiscalité sur notre commune. Tant que notre capacité d'investissement est suffisante pour pouvoir mener d'éventuels projets, cela ne nous semble pas nécessaire.

Et puis le contexte économique n'étant pas des plus favorables, nous préférons limiter la pression fiscale des administrés. La Taxe d'Habitation reste donc à 8,57 (sachant qu'elle est acquittée en fonction des revenus de chacun et qu'une compensation du manque à gagner est versée par l'Etat à la

commune). La Taxe sur le Foncier Bâti reste à 12,57 et la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 73,76.

Le budget 2020 est un budget avant tout réaliste, les finances de la commune sont saines mais il nous faut être prudents et prévoyants car l'avenir reste incertain et

surtout, nous l'avons vu récemment avec la pandémie, tout peut basculer du jour au lendemain.

Une équipe, en partie renouvelée, s'est mise en place, des projets chiffrés seront mis en œuvre dans les jours et les mois qui viennent.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020
CHARGES A CARACTERE GENERAL	148 855,70 €	270 072,68 €
CHARGE DE PERSONNEL	64 422,27 €	80 700,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	61 163,96 €
AMORTISSEMENTS	383,00 €	383,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 540,30 €	27 500,00 €
CHARGES FINANCIERES	4 026,82 €	3 170,00 €
DEPENSES IMPREVUES	- €	35 000,00 €
ATTENUATION DE PRODUITS	4 651,11 €	4 651,11 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	3 700,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2019 ➔ 244 879,20 €

2020 ➔ 486 340,75 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2019 ➔ 543 549,83 €

2020 ➔ 486 340,75 €

	2019	2020
DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT	96 447,72 €	99 046,94 €
IMPOTS ET TAXES	80 835,44 €	80 412,00 €
REVENUS DES IMMEUBLES	6 359,23 €	6 010,00 €
PRODUITS FINANCIERS	1,89 €	1,89 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	680,68 €	1 010,00 €
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTE	199 848,32 €	243 279,92 €
PRODUITS DES SERVICES, VENTES DIVERSES	159 376,55 €	56 560,00 €
REMBOURSEMENT REMUNERATION DU PERSONNEL	- €	20,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	2019	2020
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 628,67 €	15 628,67 €
EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	26 435,29 €	27 892,08 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 709,20 €	75 403,99 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2019 ➔ 147 773,16 €

2020 ➔ 118 924,74 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

2019 ➔ 92 382,45 €

2020 ➔ 118 924,74 €

	2019	2020
VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	36 501,92 €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	62 358,74 €	60 150,82 €
TRANSFERT ENTRE SECTION	383,00 €	383,00 €
CAUTION	- €	50,00 €
SUBVENTIONS	29 640,71 €	21 839,00 €



Numéros d'urgence:

SAMU: 15 POMPIERS: 18 GENDARMERIE: 17



Lundi de 14h à 16h.

Judi et Vendredi de 9h15 à 11h15
(Permanence Elus le Vendredi de 17h à 18h)

Tel: 04 73 95 64 05

Courriel: mairie.stjust@gmail.com

Bibliothèque Municipale:

1er étage du bâtiment de l'école les samedis de
14h30 à 16h.

Déchetteries

*(Le dépôt sauvage d'ordures est
passible d'une amende.)*

Ambert : Tel : 04 73 82 37 17

Arlanc : Tel : 04 73 95 17 22

Viverols : Tel: 04 73 95 34 58

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Service d'aides ménagère
Portage repas à domicile
Bus des montagnes
et pour d'autres services...

<http://www.ambertlivradoisforez.fr/> Tel: 04 73 72 71 40

Syndicat des eaux (SIAEP)

Tel: 04 73 95 12 96

Courriel: siaep.chaumont@orange.fr

ASSOCIATIONS

APE (Parents d'élèves) Nelly MOLLIMARD

Club du 3ème âge. Jeanne FERRY

« St JUST Moto Loisirs ». Christophe BEST

Société de chasse. Anthony MONEYRON

Comité des Fêtes. Joël CAMIER

VIE ASSOCIATIVE

Comme vous vous en doutez l'actualité
sanitaire du Pays perturbe l'organisa-
tion des manifestations. Dans l'espoir
d'une évolution positive, nous vous
invitons à consulter notre site Internet

www.saintjust-63.fr

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



Compte tenu des conditions météorologiques de ces derniers mois, l'ensemble de la végétation déjà fragilisée par les sécheresses de 2017 et 2019, est une nouvelle fois particulièrement sèche.

Le risque de dommages à la nature et aux biens par des feux de végétation est donc particulièrement sensible cette saison.

Aujourd'hui, en France, 80% des incendies sont déclenchés à moins de 50m des habitations.

Pour rappel, par arrêté préfectoral : les feux suivants sont interdits toute l'année :

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs des déchets végétaux ménagers ou non ménagers, y compris les déchets verts dits de jardin des particuliers (herbes, résidus de tonte, feuilles aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage...)

Les feux pour barbecues sont toutefois autorisés sous réserves de respecter une distance de recul d'au moins 200 m des bois, forêts plantations et landes.

Pour la sécurité de tous, nous devons être vigilants sur l'application de cet arrêté, la Préfecture du Puy de Dômes invitant à signaler aux forces de l'ordre tout comportement verbalisable.

PRENDRE LA ROUTE CE N'EST PAS PRENDRE TOUTE LA ROUTE...



prunte plusieurs fois par semaine, d'être doublement prudent : **pour soi-même et pour ceux que l'on croise...**

Il arrive quelques fois que les choses se compliquent comme cela s'est produit récemment...

La petite route qui monte à St Just est dangereuse à bien des endroits. Ce qui implique, même quand on la connaît bien et qu'on l'em-

Alors soyons prudents et à tous moments, restons maître de notre vitesse...